



**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2004**

## **SOMMAIRE**

<b>PREAMBULE</b>
------------------

Page 5

<b>DONNEES GENERALES</b>
--------------------------

Page 6 à 7

- a) Population des communes membres
- b) Composition du conseil communautaire
- c) Données fiscales 2004

<b>ACTIVITES ANNEE 2004</b>
---------------------------------

### **ACTIVITÉS RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET ÉDUCATIF**

- a) **Organisation de l'enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles**  
**Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales**  
Page 8 à 9
  - 1/ *Interventions musicales en milieu scolaire et enseignement musical pour la petite enfance*
  - 2/ *Académie de musique et de danse*
  - 3/ *Soutien des associations musicales communales*
- b) **Financement et gestion du gymnase et du stade de Saint Martin destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres**  
Page 09
- c) **Acquisition foncière, création et gestion du gymnase et des équipements sportifs de plein air destinés à l'éducation physique des élèves du second collège du canton, et en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres.**  
Page 10
- d) **Intervenants sportifs dans les écoles primaires**  
Page 10
- e) **Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire**

- Page 10
- f) Construction et gestion d'un pétanodrome
- Page 10
- g) Construction d'un terrain de football en gazon synthétique
- Page 11
- h) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal
- Page 11
- h) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat.
- Page 11 à 12
- 1/ *Lycée de la Côtère*  
 2/ *Collège Anne Frank*  
 3/ *Collège de Saint André de Corcy*

#### ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- a) Collecte et traitement des ordures ménagères
- Page 13
- b) Collecte sélective
- Page 13 à 14
- c) Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel
- Page 14
- d) Définitions d'orientation de prévention contre les nuisances (bruits, pollution...)
- Page 15
- e) Récupération des épaves automobiles non identifiables
- Page 15
- f) Assainissement des eaux usées
- Page 15
- g) Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles
- Page 16

#### ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE

Page 17

#### ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES

- a) Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage
- Page 18
- b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD)
- Page 18
- c) Initiatives locales pour l'emploi

- d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) Page 18
- Page 19

### ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- a) Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000 Page 20
- b) Actions de développement économique  
1/ *Opération urbaine de Miribel et supérette de Thil* Page 20  
2/ *Contrat Global de Développement*
- c) Schéma directeur et directive territoriale d'aménagement Page 21
- d) Aménagement rural Page 21
- e) Zones d'Aménagement concerté créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares Page 21
- f) Actions pour développer le tourisme Page 22

### AUTRES COMPETENCES

- a) Transport Page 23
- b) Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie Page 23

ANNEXES

Page 24 et suivantes

#### 1/ Service public d'élimination des déchets ménagers

- Fiches récapitulatives (déchetteries, collecte sélective et ordures ménagères)
- Rapport annuel de la 3CM et additif CCMP

#### 2/ Analyse du compte administratif 2004

**3/ Fiche DGF 2004**

**PREAMBULE**

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, dite loi CHEVENEMENT, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) une série de dispositions visant à améliorer l'information des habitants et des communes membres sur l'activité des Etablissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.).

Ce rapport s'inscrit dans cette démarche, avec pour volonté première de rendre compte de l'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (C.C.M.P.) aux conseillers municipaux des communes membres dont certains ne participent pas directement aux travaux et décisions communautaires, ou alors de manière thématique, et non global.

Ce rapport n'a pas pour objectif une parfaite exhaustivité, il vise à donner une vue générale des actions majeures réalisées ou enclenchées sur l'année.

## **DONNEES GENERALES**

### **a) Population des communes membres**

*Tableau 1 / Population des communes de la CCMP*

Communes membres	Population totale * (avec double compte)		Evolution 1990/1999	
	1999	1990	Nombre	%
Beynost	3560	3154	+ 406	12
Miribel	8600	7710	+ 890	11

Neyron	2174	1727	+ 447	25
St Maurice de Beynost	4057	3473	+ 584	16
Thil	960	949	+ 11	1
Tramoyes	1541	1144	+ 397	34
<b>TOTAL</b>	<b>20 892</b>	<b>18 157</b>	<b>+ 2 735</b>	<b>15.06 %</b>

Source : recensement INSEE 1999

## **b) Composition du conseil communautaire**

### Mode de représentation

La répartition des sièges au sein du Conseil communautaire est proportionnelle à la population des communes.

<i>Population des communes</i>	<i>Nombre de représentants</i>
Inférieur à 2 500 habitants	2 représentants
De 2 501 à 5 000 habitants	3 représentants
De 5 001 à 10 000 habitants	5 représentants
Plus de 10 000 habitants	6 représentants

### Composition du BUREAU au 31/12/2004

<i>Président :</i>	Michel MATRAS
<i>1<sup>er</sup> vice-président</i>	Claude Jean GARNIER
<i>2<sup>ème</sup> vice-président</i>	Michel VIENOT
<i>3<sup>ème</sup> vice-président</i>	Pierre MARCELLIN
<i>4<sup>ème</sup> vice-président</i>	Henri MERCANTI
<i>5<sup>ème</sup> vice-président</i>	Pierre GOUBET
<i>1<sup>er</sup> membre</i>	Jacques BERTHOU
<i>2<sup>ème</sup> membre</i>	André GADIOLET

## **c) Données fiscales 2004**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la TPU est le seul impôt perçu par la CCMP, avec la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Le taux d'imposition moyen en 2004 sur le territoire communautaire est de 10.50%. A l'issu de la période de lissage fixée à 7 ans (2007), un taux unique sera appliqué pour l'ensemble des communes membres.

Tableau 2 / Evolution de la Taxe professionnelle en euros

	<b>2004</b>	2003	2002	2001
Base TP	68 460 000	66 421 732	64 807 000	68 603 582
Taux	10.50	10,50%	10,39%	10,35%
Produit	7 188 300	6 974 281	6 733 447	7 100 471
Allocation compensatrice de taxe professionnelle et divers	2 455 364	2 478 782	2 083 901	1 371 914
Base écrêtement TP	38 712 503	38 712 503	37 259 940	36 163 364
FDETP	1 059 604	1 059 604	1 059 604	993 418

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de TEOM voté en 2004 est de 1 100 000 euros soit un montant équivalent à 2003.

Tableau 3 / Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2004

	<b>2004</b>
Population DGF	21 019
Potentiel fiscal par habitant	510,442647
Coefficient d'intégration fiscale	0.471346
Dotation de base	72 596
Dotation de péréquation	0
Bonification	193 924
Dotation de compensation	2 449 507
Dotation d'intercommunalité	267 133
<b>Total DGF</b>	<b>2 716 027</b>

La dotation DGF par habitant en 2004 est de 129.22 €

*Pour plus de précisions Cf. la fiche individuelle de DGF en annexe du rapport.*



## ACTIVITES ANNEE 2004

### ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

- a) Organisation de l'enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles  
Enseignement musical pour la petite enfance (halte-garderie et crèche)  
Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales

#### **1/ Interventions musicales en milieu scolaire et enseignement musical pour la petite enfance (halte-garderies et crèches)**

##### Activité

La communauté de communes propose aux enseignants des écoles maternelles et primaires de bénéficier d'un intervenant en musique. Ces interventions en milieu scolaire sont assurées par des enseignants titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants) et agréés par l'inspection académique. Les intervenants sont sous la direction pédagogique des directeurs des écoles de musique et de danse.

Près de 80 heures d'enseignement ont été données chaque semaine dans les groupes scolaires et 2h50 dans les crèches et haltes garderies des communes pour un coût annuel 2004 de 85 553.60 euros.

#### **2/ Académie de musique et de danse**

Tableau 4 / Académie - bilan des inscriptions

	<b>2003/2004</b>		<b>2002/2003</b>	
<i>Ecoles communautaires</i>	<i>St Maurice de B.</i>	<i>Miribel.</i>	<i>St Maurice de B.</i>	<i>Miribel</i>
Nombre d'élèves	470	284	391	284
<b>TOTAL</b>	<b>754 élèves</b>		<b>675 élèves</b>	

Le nombre des élèves des écoles de musique et de danse est en progression constante. L'objectif est d'arriver à 900 élèves sur les deux sites d'ici 2008.

Tableau 5 / Académie - masses financières

	<b>CA 2004</b>	CA 2003	CA 2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>727 903.33</b>	697 447,20	683 694,47
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>223 816.50</b>	199 802,07	184 826,39

Le déficit cumulé des deux écoles est pour l'année 2004 de 504 086.83 euros soit une augmentation par rapport à 2003 de seulement 1.29%.. Ce chiffre reflète toute la détermination de la commission des affaires culturelles et du conseil communautaire d'encadrer le développement des écoles.

Conformément au rapport présenté le 26/06/2002 par monsieur AUBERNON, qui définit le cadre de fonctionnement et la politique de développement des écoles de l'Académie sur la mandature, l'année 2004 a permis de lancer concrètement les projets de relogement des écoles de musique et de danse.

Après avoir validé le 22/10/2003 le montant prévisionnel des travaux de rénovation de la Sathonette, le 30/03/2004 l'assemblée a désigné les entreprises pour un montant global de 522 436.64 euros TTC. Le chantier a ouvert à la rentrée scolaire 2004.

En ce qui concerne la construction de l'école de musique, site de Miribel, l'assemblée par délibération du 28/09/2004 a autorisé l'acquisition auprès de la commune d'un terrain de 3 346m<sup>2</sup> pour un coût de 300 000 €.

Parallèlement, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé fin 2004 pour désigner le bureau d'architecte qui réalisera ce bâtiment.

Le relogement des écoles de musique et de danse devrait être achevé à la rentrée scolaire 2007 pour un coût global net de 2 229 033 euros.

### **3/ Soutien des associations musicales communales**

*Tableau 6 / Montant des subventions de fonctionnement versées aux associations musicales*

<b>Associations musicales</b>	<b>Commune</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
Caisse de l'école de musique	St Maurice	0	0	1 524,00
Gabriel Chardon	Beynost	24 936	24 580,00	26 430,56
L'Espérance	Beynost	10 000	13 770,00	16 251,00
La Mauricienne	St Maurice	0	0	762,00
L'Echo des Iles	Neyron	0	0	0,00
<b>Total annuel en euros</b>		<b>34 936.00</b>	<b>38 350,00</b>	<b>44 967,56</b>

La CCMP aide et soutien les associations musicales. En 2004, 34 936 euros ont été versés en subventionnement de fonctionnement et d'équipement.

#### **b) Financement et gestion du gymnase et du stade de Saint Martin destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres**

##### Activité

Le gymnase et le plateau sportif de Saint Martin est destiné en journée à la pratique des activités sportives des enfants du collège Anne Frank de Miribel. Prés de 1500 heures sont dédiées chaque année aux scolaires.

A partir de 17 heures, les installations sont accessibles aux associations des communes membres.

L'entretien des lieux est assuré par un agent d'entretien qualifié.

Tableau 7 / Gymnase Saint Martin - Masses financières / CA

	2004	2003	2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>91 599.54</b>	56 109,99	77 540,22
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>6 118.14</b>	15 790,15	13 412,01

Ce bâtiment qui date des années fin 1970 nécessite des opérations de gros entretiens. En 2004, la CCMP a procédé à des travaux d'étanchéité sur toiture. De plus, la tonte du terrain en herbe et l'entretien de la piste d'athlétisme ont été confiées à une entreprise spécialisée pour un résultat optimal.

**c) Acquisition foncière, création et gestion du gymnase et des équipements sportifs de plein air destinés à l'éducation physique des élèves du second collège du canton, et en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres.**

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 14 février 2002.

Deux projets ont été engagés dès 2002/2003 :

- la réalisation d'un gymnase de 2 200 m<sup>2</sup> environ avec une salle principale et deux salles spécialisées –
- la construction d'un plateau sportif extérieur permettant la pratique du volley, basket et hand-ball, ainsi que d'une piste de saut en longueur en revêtement synthétique.

Le plateau sportif a été ouvert en même temps que le collège de Beynost pour permettre la pratique des activités sportives de base. Le chantier du gymnase du collège de Beynost a été ouvert au printemps 2004.

De plus, la CCMP par délibération en date du 30/11/2004 a également autorisé le Président à procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation d'un anneau d'endurance et d'une aire engazonnée destinés à compléter les équipements sportifs du collège Louis Armstrong.

**d) Intervenants sportifs dans les écoles primaires**

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002.

La mise en place effective du service s'est faite au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La CCMP, par délibération du 22/12/2003, a préalablement procédé au transfert des deux agents ETAPS (Educateur Territoriaux des Activités Physique et Sportives) qui étaient en poste dans les communes.

A partir de la rentrée 2004/2005, l'ensemble des groupes scolaires qui en ont fait la demande ont pu bénéficier d'un ETAPS. Pour ce faire, un troisième poste a été créé pour un temps non complet de 22h30.

Le coût net de ce service en 2004 a été de 36 831 euros.

**e) Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire**

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002. En 2003, une commission ad hoc composée de spécialistes et d'élus communautaires ( CCMP et 3CM) a procédé à la visite de plusieurs sites. Aucune décision n'a été prise en 2004.

**f) Construction et gestion d'un pétanodrome**

Cette compétence a été officiellement transférée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002.

La CCMP s'est engagée début 2003 dans la réalisation de cette opération autorisant le président à procéder à l'acquisition sur la commune de Saint Maurice de Beynost de 2 786 m<sup>2</sup> de la parcelle AE n° 216, sise avenue Branly et avenue Pasteur, pour un prix au m<sup>2</sup> de 32,83 euros.

Par délibération du 30/09/2003, l'assemblée a également validé la proposition de marché de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecte ABCT / SCP COLLINOT TRESLER pour un montant d'honoraire de 82 625 E H.T. pour un coût estimatif des travaux de 661 000 E H.T..

Ce projet a donné lieu à un dépôt de permis de construire. Le site envisagé étant en périmètre éloigné des captages de production d'eau potable, la DDASS 01 a donné un avis défavorable au système d'infiltration des eaux de toiture et de parkings par puits perdus.

Cette contrainte technique nécessitant d'important travaux de viabilisation un nouveau site d'implantation est en cours de validation.

**g) Construction d'un terrain de football en gazon synthétique**

Le club de football AIN SUD FOOT étant déclaré d'intérêt communautaire la CCMP a décidé de construire un terrain de football en gazon synthétique permettant de compléter le niveau des équipements nécessaires à la pratique du football sur la Côtière.

Après une étude établie par le cabinet ROBIN, et le lancement d'un appel d'offre ouvert, l'assemblée par délibération du 11/06/2004 et du 28/09/2004 a désigné l'entreprise LAQUET pour un montant de 786 599.87 euros TTC et a autorisé l'acquisition sur le forum des sports de Saint Maurice de Beynost d'une parcelle de 13 627 m<sup>2</sup> pour un coût de 8.75 € / m<sup>2</sup>.

Cet équipement a été achevé partiellement en décembre 2004.

**h) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal**

Cette compétence a été créée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2002. Elle permet d'apporter une aide financière ou en nature aux associations dont l'activité dépasse le simple cadre communal tant par le nombre des adhérents que par son rayonnement sportif.

Ces associations doivent être déclarées d'intérêt communautaire par le conseil communautaire et les assemblées délibérantes des communes. A ce jour, seule l'association AIN SUD FOOT a été jugée d'intérêt communautaire.

*Tableau 8 / Subventions versées à AIN SUD FOOT / CA*

	2004	2003
<b>AIN SUD FOOT</b>	<b>70 000</b>	70 000

**i) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat.**

**1/ Lycée de la Côtière**

Activité

Le S.I.C.O.M.I.P. (Syndicat Intercommunal de la Côtière de Miribel et du Plateau), puis par transfert à compter du 01/01/1998 la communauté de communes, ont participé financièrement à l'acquisition et à l'aménagement des terrains du lycée, ainsi qu'à la construction du gymnase.

La CCMP participe également à l'entretien des espaces extérieurs et du gymnase. Par délibération du 30 septembre 2002, et dans l'attente d'un accord avec le SIVOM de Meximieux, la répartition de la charge nette est de 45% pour la CCMP et de 55% pour la 3CM.

*Tableau 9 / Lycée de la Côtière - Masses financières / CA*

	2004	2003	2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>69 662.04</b>	74 706,31	110 001,06
Entretien des espaces extérieurs et du gymnase	41 712.00	38 340,00	65 436,59
Charges financières	27 950.04	36 366,31	44 564,47

Les charges financières mentionnées au tableau ci-dessus correspondent au remboursement des intérêts des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains.

**2/ Collège Anne Frank**

Activités

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la CCMP n'assure plus la maîtrise d'ouvrage déléguée des gros travaux de réparation qui engendrait une participation financière à hauteur de 14% du montant H.T. . Ces travaux incombent entièrement au département de l'Ain.

La CCMP finance cependant :

- 480 heures de soutien en faveur des élèves en difficultés scolaires de la SEGPA.

- le remboursement des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains

Tableau 10 / Collège Anne Frank - Masses financières / CA

	2004	2003	2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 294,76</b>	<b>137 382,41</b>	<b>17 776,70</b>
Autres charges de gestion courante	0.00	124 477,97	0,00
Charges à caractère général	6 591,28	8 074,72	8 284,03
Charges financières	4 703,48	4 829,72	9 492,67
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>8 656,00</b>	<b>8 656,00</b>
Dotations et participations	0	8 656,00	8 656,00

### 3/ Collège de Saint André de Corcy

#### Activité

Dans le cadre du transfert de compétence, et conformément au principe de représentation/substitution, la Communauté de communes représente la commune de Tramoyes au S.I.V.O.M. Centre Dombes.

A ce titre, la communauté de communes participe financièrement au fonctionnement général du collège (fonctionnement du collège, association des parents, foyer, remboursement des annuités) et au fonctionnement administratif du S.I.V.O.M. qui gère cette compétence.

Tableau 11 / Collège de Saint André - Masses financières / CA

	2004	2003	2002
Participation SIVOM	13 351,00	15 114,00	15 650,78

## **ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

### **a) Collecte et traitement des ordures ménagères (fonctionnement et investissement)**

La collecte et le traitement des ordures ménagères est assurée par convention par la Communauté de Communes du Canton de Montluel (CCCM), et ce sur l'ensemble des communes membres de la C.C.M.P. Dans le cadre de l'application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets est élaboré par la CCCM.

***Le rapport de la 3CM, ainsi qu'un additif et des fiches récapitulatives sont jointes en annexe***

Tableau 12 / Collecte et traitement des OM - masses financières / CA

	2004	2003	2002
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>956 744,81</b>	<b>1 274 761,33</b>	<b>995 168,14</b>
Charges à caractère général	34 905,39	45 443,42	103 087,18
Contribution organe de regroupement (3CM et ORGANOM)	921 839,42	1 229 317,91	892 080,96
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 100 071,00</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>928 635,84</b>
TEOM	1 100 071,00	1 100 000,00	928 635,84

De 2002 à 2003 le coût du service a connu une évolution de + 28,09%. Cette augmentation en valeur absolue de 279 593,19 euros est la conséquence de la fermeture du centre d'enfouissement de la Boisse et de l'élimination des OM par incinération sur Villefranche-sur-Saône.

L'adhésion à ORGANOM a permis pour la partie transport et élimination des OM de réduire considérablement les coûts et de revenir en 2004 un coût de fonctionnement équivalent au niveau de 2002.

La collecte sélective a également permis de réduire d'environ 10% les tonnages de la collecte traditionnelle. Il est à noter que l'excédent des recettes de TEOM (2004) contribue au financement de la collecte sélective.

#### **b) Collecte sélective**

La CCMP a signé en avril 2002 un partenariat avec la société ADELPHE pour assurer la prise en charge de la valorisation des déchets d'emballages ménagers et le soutien financier de la mise en place et du développement du système. La collecte sélective a débuté officiellement le 15 septembre 2002.

Tableau 13 / Tonnages collectés et recyclés exprimés en KG

	2004	2 003
<b>Emballages légers</b>	<b>154 708</b>	<b>183 080</b>
acier	26 106	20 450
alu	1 865	2 360
EMR	48 906	77 111
ELA	9 250	15 540
plastique	68 581	67 650
<b>Journaux-mag'</b>	<b>384 085</b>	<b>300 786</b>
<b>Verre</b>	<b>567 690</b>	<b>612 060</b>

Tableau 14 / Collecte sélective - masses financières / CA 2003

	2004	2003
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>218 310,72</b>	<b>231 933,68</b>
Prestataires de services (ONYX et GUERIN)	201 083,99	221 809,58
Communication	17 226,73	10 124,10

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>97 836.38</b>	<b>317 027,15</b>
Ventes de matériaux et aides aux tri	27 076.54	193 350,18
Subventions	70 759.84	123 676,97

En 2003, la CCMP avait bénéficié de subventions d'équipement importantes correspondant à la mise en place du tri en fin d'année 2002. En 2004, les recettes perçues correspondent uniquement aux aides d'ADELPHÉ et à la vente des matériaux triés.

**c) Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel**

Les communes de Tramoyes, Neyron, Saint Maurice de Beynost, Beynost et Miribel ont accès à la déchetterie intercommunale de Miribel, zone industrielle de la Tuillière. La commune de Thil pour des raisons de proximité se rend à la déchetterie de la Boisse. (Cf. rapport sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets élaboré par la CCCM joint en annexe).

Tableau 15 / Déchetterie – apport en KG

	2004	2003
<b>ferrailles</b>	371 080	439 150
<b>cartons</b>	308 240	292 780
<b>déchets verts</b>	2 018 340	1 681 700
<b>bois palettes</b>	225 900	175 290
<b>huiles</b>	5 300	2 100
<b>batteries</b>	0	5 100
<b>DMS</b>	19 780	18 110
<b>gravats</b>	2 061 640	1 474 190
<b>encombrants</b>	1 356 000	1 285 580
<b>fibro</b>	0	3 420
<b>pneus</b>	8 340	3 800
<b>TOTAL</b>	<b>6 374 620</b>	<b>5 381 220</b>

L'exploitation de la déchetterie intercommunale de Miribel est assurée par un prestataire de service. La société MARCELPOIL SA a succédé le 4 novembre 2002 à la société ONYX. Le contrat est basé sur un coût moyen à la tonne de 52,22 euros TTC.

Tableau 16 / Déchetterie - montant annuel des dépenses / CA

	2004	2003	2002
Prestation de service	306 834.80	345 392,48	237 965,05
Contribution 3CM	19 154.00	18 912,00	13 900,00
Intérêts des emprunts	6 661.69	7 164,19	8 361,05
Divers	0.00	0,00	368,64
<b>Total</b>	<b>332 650.49</b>	<b>371 468,67</b>	<b>260 594,74</b>



#### **d) Définitions d'orientation de prévention contre les nuisances (bruits, pollution...)**

##### **Révision du Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) de l'aéroport Lyon Saint Exupéry**

Lors de la séance du 10/02/2004 le conseil a donné un avis défavorable au PEB jugeant que :

- la construction de deux nouvelles pistes ne s'imposent pas
- leur construction créeraient de nouvelles nuisances aux populations déjà accablées par les autoroutes, le TGV et les lignes à hautes tensions.

##### **Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise**

La CCMP en tant que personne publique associée compétente en matière d'aménagement de l'espace a donné le 21/12/2004 un avis défavorable sur le projet de DTA. L'assemblée a considéré que ces orientations ne prenaient pas en compte la sauvegarde de l'environnement et la qualité de vie du secteur de la Côtière du fait :

- de l'extension démesurée et injustifiée de l'Aéroport Saint-Exupéry, et notamment la volonté de développer les vols de nuits,
- du tracé du contournement ferroviaire EST de Lyon qui passerait au plus près des habitations des communes des cantons de Miribel et de Montluel.
- de la réalisation du barreau autoroutier A432 la BOISSE-les ECHETS, qui n'apportera que des nuisances supplémentaires et aucune solution aux difficultés de la circulation dans le secteur de la Côtière.

Le conseil a conclu que cette D.T.A. « officialisait une situation qui crée toujours plus de nuisances à l'Est de Lyon, et plus particulièrement sur la Côtière, avec de nouvelles infrastructures réalisables à court et moyen termes, alors qu'un projet indispensable comme le C.O.L. verra peut être le jour à très long terme ».

#### **e) Récupération des épaves automobiles non identifiables**

Par délibération en date du 28/09/2004, le conseil communautaire a souhaité que soit inscrite la compétence suivante : « organisation et prise en charge de la récupération des épaves automobiles non identifiables, situées sur le domaine public des communes membres ».

Une convention tripartite a été signée avec le Conseil Général de l'Ain et le GIE « Epav'service » qui prendra en charge les évacuations. La CCMP versera une prime à l'épave de 38 euros.

#### **f) Assainissement des eaux usées**

Une nouvelle compétence intitulée « prise en charge par la CCMP des travaux de raccordement des eaux usées de la commune de Thil à la station d'épuration des communes de Saint Maurice de Beynost et de Beynost » a été votée à l'unanimité le 30/03/2004

La CCMP prendra à sa charge la réalisation et la gestion de la canalisation de transport des effluents qui partira de Thil pour rejoindre la station d'épuration de Beynost / Saint Maurice de Beynost.

Il est à noter que la CCMP a pour compétence la gestion et le contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC)

**g) Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles**

Tableau 17 / Lutte contre le ruissellement – études nouvelles lancées en 2004

Commune	Lieu	Délibération	Bureau d'étude	Estimation TX HT	Maîtrise d'œuvre HT
Miribel	Polxingé Bassin de rétention	10/02/2004	DDAF 01	80 829.01	5 140.00
Beynost	Trivoly à Lormoz Canalisation	10/02/2004	DDAF 01	73 189.90	5 000.00
Beynost	Torrent de Panerel Aménagement des berges	10/02/2004	DDAF 01	13 720.00	900.00
Saint Maurice de Beynost	Torrent du Carret et ravin des Chataignier Stabilisation berges + merlons	30/03/2004	DDAF 01	18 565.00	1 100.00
Neyron	Torrent du Rapan aval (Phase 2)	21/12/2004	DDAF 01	196 850.00	10 000.00

Tableau 20 / Lutte contre le ruissellement - masses financières / CA

	2004	2003	2002
Dépenses d'investissement	<b>864 996.79</b>	516 880,40	128 426,90

Tableau 18 / Lutte contre le ruissellement – opérations d'investissement

Opérations	Libellé
33	Bassin de la Robinette
34	Beynost / Bassin de Pré Mayeux
35	Beynost / Bassin des Bottes
36	Beynost / Bassin de Trivoly VC 36
37	Beynost / Bassin écrêteur de la Conche
38	Miribel / exutoire du bassin du Mas Rillier
39	Miribel / Ravin des Boulées et Neyron
40	Miribel / Bassin de Polxingé
42	Neyron / Torrent du Rapan
43	St Maurice / Chemin d'accès au Tronfou et bassin
68	Miribel / Torrent du Carret tranche conditionnelle
69	Beynost / Panerel soutien des berges
70	Beynost / canalisation Trivoly vers l'Ormoz
72	St Maurice / exutoire des eaux de la Paroche et seuil du bassin de l'ancienne carrière
80	Beynost / Piège à graviers bassin de Trivoly
81	Neyron / Torrent du Rapan amont

En 2004, 16 opérations ont été inscrites au budget (opérations nouvelles et restes à réaliser 2003) pour un total de 1 554 900.99 €, soit 29.81% des crédits d'investissement.

En 2004, les travaux de lutte contre le ruissellement ont représenté 16.58% des investissements réalisés par la CCMP soit un total de 864 996.79 €.

### **ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE**

Depuis l'arrêté préfectoral du 23/12/1999 portant modification des statuts communautaires, la CCMP est compétente dans le domaine de la voirie pour ce qui concerne de manière exhaustive les réalisations concernant :

- la voirie nouvelle du domaine public
- l'aménagement urbain des routes départementales et nationales :
  - o création de trottoirs
  - o aménagement de sécurité
- l'entretien des aménagements urbains des routes départementales et nationales, à l'exception

*Tableau 19 / Voirie - masses financières / CA*

	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
Dépenses d'investissement	<b>342 490.20</b>	207 686,88	172 518,38

*Tableau 20 / Voirie – opérations d'investissement*

<b>Opérations</b>	<b>Libellé</b>
44	Accès / voirie du collège
46	Miribel / Plateau piéton J.Guillon
47	Miribel / carrefour du Four à Chaux
48	Miribel / trottoir vers base intermarché
50	Miribel / Montée neuve création de trottoirs
51	Neyron / Création trottoir rue St Didier
52	Neyron giratoire en face restaurant
53	Thil / aménagement de sécurité RD 61 A
55	Tramoyes / Aménagement RD 38 vers Echets
56	Tramoyes / Giratoire devant la mairie
57	Aménagement auberge à église
58	Aménagement de la voirie d'intérêt communautaire
66	Miribel / Les Echets phase 3/ aménagements de sécurité du carrefour à feux jusqu'à la fin d'agglo.

67	Miribel / Mas Riller / 2 plateaux surelevés
71	St Maurice / réaménagement de la gare
73	Thil / aménagements de sécurité en face de la mairie
75	CCMP / Pont de l'île
76	CCMP / étude pistes cyclables et anneau bleu
82	Beynost / giratoire RN 1084/84
85	Création voirie académie et pôle petite enfance

En 2004, 20 opérations ont été inscrites au budget (opérations nouvelles et restes à réaliser 2003) pour un total de 1 366 732.26 € soit 26.20% des crédits d'investissement.

En 2004, les travaux de voirie ont représenté 6.56% des investissements réalisés par la CCMP, soit un total de 342 490.20 €.

### **ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES**

#### **a) Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage**

Le plan départemental d'accueil des gens du voyage élaboré par la Préfecture et le Conseil Général de l'Ain en collaboration avec les collectivités prévoit sur notre secteur une aire d'accueil et une aire de grands passages.

La CCMP a souligné le nombre important des aires de grands passages prévues sur l'axe Ambérieu en Bugey / Lyon et a demandé qu'une étude spécifique à la zone de la Côtière soit réalisée pour la définition des aires d'accueil.

En 2003 et 2004, des réunions ont eu lieu avec les maires des communes membres de la CCMP pour définir des lieux d'accueil. En 2004 aucun emplacement n'a été défini.

#### **b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD)**

L'acquisition des terrains initialement prévus sur la commune de Beynost a été abandonné par délibération du conseil en date du 6 novembre 2001. Un appel a été lancé auprès des communes de la CCMP et de la 3CM pour proposer un nouveau site d'une surface de l'ordre de 1,5 hectares.

En accord avec la 3CM, qui participera à hauteur de 50% à l'acquisition et à la viabilisation des terrains, la CCMP par délibération du 30/11/2004 a autorisé l'acquisition d'un terrain de 11 003 m<sup>2</sup> sur la commune de Tramoyes pour un montant de 120 000 €.

#### **c) Initiatives locales pour l'emploi**

La Mission Locale, en partenariat avec les communes de Miribel et Saint Maurice de Beynost, a développé des relais emplois. La communauté de communes participe à cette démarche par le financement des frais de télécommunications et du petit matériel.

Une subvention de fonctionnement est également versée chaque année à la mission locale de Bourg en Bresse qui gère l'ensemble de ces activités.

*Tableau 21 / Initiatives emplois - masses financières / CA*

	<b>2004</b>	2003	2002
Relais emplois de Miribel	1 374,05	1 743,02	1 510,90
Relais emplois de Saint Maurice	94,02	501,50	141,95
Mission Locale / subvention	22 800,00	20 000,00	19 818,00
<b>Total</b>	<b>24 268,07</b>	22 244,52	21 470,85

Par délibération du 04/04/2003 la CCMP a décidé de procéder à la création d'un bâtiment de 150 m<sup>2</sup> environ destiné à accueillir sur le site du Four à Chaux, à Miribel, la mission locale. Ce bâtiment sera situé sur le même site que l'ANPE et constituera ainsi un pôle emploi.

Le 16/06/2003 le conseil a validé l'acquisition d'une parcelle de 1 008 m<sup>2</sup> pour un prix de 24,81 euros m<sup>2</sup>.

Le projet de MLJ a donné lieu le 21/12/2004 à la validation de l'Avant Projet Définitif pour un coût de 294 072,46 € TTC. La consultation des entreprises sera lancée fin du premier semestre 2005.

#### **d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)**

Cette compétence a pour objet de favoriser l'implantation d'un service d'aide aux personnes âgées et handicapées à travers un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

La CCMP a décidé en 2002/2003 de créer un pôle solidarité regroupant l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain et du SSIAD, ainsi que la création d'une antenne du Centre de Planification et d'Education Familial, service du Conseil Général de l'Ain. Il est à noter que sur le site du 1820, grande rue, sera également implanté l'ADIPAS, service du conseil général.

En mars 2004 l'Avant Projet Définitif (APD) a été validé en séance plénière pour un coût de 878 772,96 € TTC et les entreprises titulaires désignées le 28/09/2004 pour un coût travaux de 846 964,11 € TTC.

Le chantier a débuté en novembre 2004 pour une installation à la rentrée scolaire 2005.

**ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- a) Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000.**

Aucune action dans le cadre de cette compétence.

- b) Actions de développement économique**

***1/ Opération urbaine de Miribel***

*Opération urbaine*

La CCMP dans le cadre d'une opération FISAC intitulée opération urbaine de Miribel subventionne une partie des actions de communication interne et de promotion commerciale collective développées par l'union économique de Miribel.

L'objectif est le maintien du petit commerce en centre-ville.

Ces financements ont notamment permis la réalisation par l'UEM :

- d'un document de communication expliquant les actions et le fonctionnement de l'Union Economique de Miribel permettant de communiquer auprès des professionnels du canton et les collectivités.
- un journal d'information interne des adhérents
- une carte de fidélité
- diverses animations participant au dynamisme local : salon des vins, semaine commerciale de rentrée, animations de fin d'année

Un animateur économique, agent de la CCMP, est également en poste depuis juillet 2001 avec pour mission le suivi administratif de cette opération et le développement des différentes actions.

Tableau 22 / Développement économique - masses financières / CA

	2004	2003	2002
Charges à caractère général	1 827.74	2 512,75	6 049,10
Charges de personnel	19 497.23	14 071,41	12 848,74
<b>Total</b>	<b>21 324.97</b>	16 584,16	18 897,84

La dernière phase du dispositif a été validée le 11/06/2004 avec deux actions financées par la CCMP :

Fiche 1 / animation de l'opération

L'embauche d'un animateur à plein temps

Coût : 33 049 euros

Financement : FISAC : 15 000 CCI : 3 049 CCMP : 15 000

Fiche 4 / Développement de la carte de fidélité

L'acquisition du logiciel de gestion, la mise en place de 5 bornes de lecture des points, l'achat d'un poste informatique et la gestion de la carte par l'animateur économique

Coût : 9 913 euros

Financement : FISAC : 4 956 CCMP : 4 957

**2/ Contrat Global de Développement / Contrat de Développement Rhône-Alpes**

Le contrat global de développement s'est achevé en juillet 2004.

La CCMP par délibération en date du 30/03/2004 a décidé

- d'adhérer à la démarche l'élaboration du CDRA Bugey-Côtière –Plaine de l'Ain d'une durée de 5 ans
- à participer financièrement, au prorata de la population, au coût des éventuelles études et missions de conseil qui pourraient être engagées dans le cadre de l'élaboration du CDRA.

Ce nouveau contrat englobera les Communautés de Communes de Miribel et du plateau, du Canton de Montluel, et de la Plaine de l'Ain et de Bugey- Vallée de l'Ain (et éventuellement Pont d'Ain –Priay -Varambon) ;

### **c) Schéma directeur et Directive Territoriale d'Aménagement**

#### **1/ Schéma Directeur Bugey Côtière Plaine de l'Ain**

##### Activité

La CCMP fait partie des intercommunalités concernées par le périmètre du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain fixé par arrêté préfectoral du 10 octobre 1997. Depuis le passage en TPU avec DGF bonifiée elle se substitue aux communes membres.

Tableau 23 / BUCOPA - masses financières / CA

	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
Fonctionnement du BUCOPA	14 729,08	14 729,08	14 632,18

#### **2/ Directive Territoriale d'Aménagement**

La CCMP est également associée à la procédure d'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine de Lyon.

Par délibération du 27 avril 2001, elle a désigné pour la représenter les personnes suivantes :

Titulaire : Jacques BERTHOU

Suppléants : Henri MERCANTI et Michel VIENOT

La CCMP en tant que personne publique associée, compétente en matière d'aménagement de l'espace, a donné le 21/12/2004 un avis défavorable sur le projet de DTA. L'assemblée a considéré que ces orientations ne prenaient pas en compte la sauvegarde de l'environnement et la qualité de vie du secteur de la Côtière

### **d) Aménagement rural**

Aucune action n'a été menée dans ce cadre.

### **e) Zones d'aménagement concerté (ZAC) créées à partir du 1er janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares**

Aucune action liée à cette compétence n'a été engagée en 2004.

### **f) Actions pour développer le tourisme**

##### Activité



La communauté de communes aide financièrement l'office du tourisme par le versement d'une subvention de fonctionnement et la prise en charge directe du local sis 1104, grande rue à Miribel.

En 2004, une subvention de 30 050 € a été versée à L'OT.

*Tableau 24 / Office du tourisme - masses financières / CA*

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>44 238.03</b>	26 562,12

## **AUTRES COMPETENCES**

### **a) Transport**

Vu les difficultés de circulation sur la RN 84, et afin de développer l'usage des transports en commun, le conseil par délibération du 17/07/2003 a décidé de prendre à sa charge une partie du billet plein tarif des lignes régulières 171,132,129,130 des cars PHILIBERT, entre Neyron et Beynost.

Cette participation permet un abaissement du prix et une unification des tarifs à 0,70 d'euros.

*Tableau 25 / Participation versée à PHILIBERT / ligne régulière Neyron-Beynost*

	<b>2004</b>
<b>Participation / Car Philibert</b>	19 073.84

### **b) Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie**

La CCMP compétente pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie a désigné le 11/06/2004 la SEDA comme maître d'ouvrage délégué de cette opération.

Ce bâtiment sera réalisé sur un tènement de 6 990 m<sup>2</sup> sis avenue de Saint Maurice à Miribel et comportera 20 logements, une capacité d'hébergement de 4 gendarmes auxiliaires et des locaux administratifs et techniques.

Par délibération du 30/11/2004, l'assemblée a lancé la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour un coût travaux évalué à 2 980 000 € HT et a désigné les membres du jury du concours d'architecte.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2004**

**ANNEXES**

**1/ Service public d'élimination des déchets ménagers**

- Fiches récapitulatives (déchetteries, collecte sélective et ordures ménagères)
- Rapport annuel de la 3CM + additif CCMP

**2/ Analyse du compte administratif 2004**

**3/ Fiche DGF 2004**